



Territoire reconnu
Réserve de biosphère
et Géoparc mondial
Unesco

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20250606-2025_CS_43-DE

Délibération 2025 CS 43 du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Délégation d'attributions du Comité syndical à la Présidente – placements financiers

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 juin, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 28 mai 2025, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 64 votants :

- 39 membres titulaires présents ;
- 2 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 23 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'**Apt**) ; Ghislaine PINGUET (délégue titulaire de **Beaumont-de-Pertuis**) ; Monique CHABAUD (délégue titulaire de **Goult**) ; Véronique MILESI (délégue titulaire de **Lagnes**) ; Valérie PEISSON (délégue titulaire de **Manosque**) ; Catherine DELASSUS-NOLLET (délégue titulaire de **Murs**) ; Sabrina CAIRE (délégue titulaire de **La Brillanne**) ; Michèle MALIVEL (délégue titulaire de **Roussillon**) ; Ghislaine PEY (délégue suppléante de **Rustrel**) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Marie-Elisabeth CHRISOSTOME (délégue titulaire de **Saint-Martin-les-Eaux**) ; Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ (délégue titulaire de **Sivergues**) ; Viviane DARGERIE (délégue titulaire de **Viens**) ; Elisabeth AMOROS (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Dominique SANTONI (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Catherine SERRA (délégue titulaire **CoteLub**) ; Claire ARAGONES (délégue suppléante de l'agglomération **LMV**)

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégue titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégue titulaire d'**Auribeau**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégue titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégue titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégue titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Alexandre POZZO (délégue titulaire de **Joucas**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégue titulaire de **La Bastidonne**) ; Grigori GERMAIN (délégue titulaire de **La Tour d'Aigues**) ; Serge VANNEYRE (délégue titulaire de **Lauris**) ; Thierry GARCIN (délégue titulaire de **Lioux**) ; Jean-Pierre PETTAVINO (délégue titulaire de **Lourmarin**) ; Jacques PENZA (délégue titulaire de **Niozelles**) ; François DUPOUX (délégue titulaire de **Saignon**) ; Antoine SCARDAMAGLIA (délégue titulaire de **Peypin d'Aigues**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégue titulaire de **Saint-Maime**) ; Patrick VARAIRE (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-la-Brasque**) ; Gilles LANDRIEU (délégue titulaire de **Saint-Saturnin-lès-Apt**) ; Marc BOTTERO (délégue titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégue titulaire de **Villars**) ; Roland GIRAUD (délégue titulaire de **Villeneuve**) ; Christian CHIAPPELLA (délégue titulaire **CCPFML**) ; Jean-Pierre RICHARD (délégue titulaire **Conseil Régional**) ; Jean AILLAUD (délégue titulaire **Conseil Régional**) ;

Était également présente, sans voix délibérative :

Mesdames Jeanne BENIHYA-VERDE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; Alexandra MATUSCAK (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; Béatrice Mayen (Département des Alpes de Haute-Provence) ; Carole Toutain (Département de Vaucluse)

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Delphine CRESP à Patrick COURTECUISSÉ
Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL
Pierrette FRIMAS à Gaëlle LETTERON
Solange FOUVET à Pierre EVEN
Amélie JEAN à Mickaël CAVALIER
Catherine GAY à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD
Suzanne BOUCHET à Noëlle TRINQUIER

Messieurs

Pascal RAGOT à Valérie PEISSON
Marc JAUBERT à Jacques DECUIGNIERES
Emmanuel LUTHRINGER à Marc BOTTERO
Alain FERETTI à Gilles LANDRIEU
Michel BESTAGNO à Patrick VARAIRE
Jacques MACHEFER à Charlotte CARBONNEL
Jean-Pierre GERAULT à Patrick COURTECUISSÉ
Grégory BALLIN à Valérie PEISSON
Michel GASQUET à Jacques PENSA
Michel NOUVEAU à Sébastien TROUSSE
Richard ROUZET à Ghislaine PINGUET
Pierre POURCIN à Marc BOTTERO
Christian MOUNIER à Dominique SANTONI
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Frédéric SACCO à Christian CHIAPELLA

Étaient excusés :

Mesdames Monique PAQUIN ; Martine VASSAL

Messieurs Lionel MORARD ; Philippe ANGELETTI ; Romain FERRARI ; Luc MILLE ; Patrick MERLE

Étaient absents :

Mesdames Alexandra MORETTI ; Bérengère LOISEL-MONTAGNE ; Céline MOSTERO ; Karine MASSE ; Mireille SUEUR ; Valérie BARDISA ; Yolande PRIMO ; Marion BETOUL-ANDLAUER ; Béatrice TERRASSON ; Marion MAGNAN ; Laurie SARDELLA ; Elisabeth JACQUES

Messieurs Roland PETIET ; Jean-Luc MIOLA ; Thierry RICCHARME ; Laurent GARCIA ; Jean-François DUBOIS ; Jérôme PELLEGRIN ; Kevin ROLANDO ; Bernard BRIFFAULT ; Georges FAUCONNEAU ; Paul COPETE

Vu les articles R.333-1 et suivants du code de l'environnement ;
Vu les articles L 5211-9, L 5211-10 et L1618-2 du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 ;
Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;
Vu le projet de Charte du Parc naturel régional 2025-2040 ;
Vu la délibération n°2021CS54 du 30 septembre 2021 ;

Considérant les besoins de fonctionnement du Parc naturel régional du Luberon ;
Considérant la nécessité de saisir les opportunités de placement lorsque les conditions sont réunies ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **D'AUTORISER** la Présidente, en plus des attributions qui lui ont déjà été déléguées, à prendre toute décision concernant le placement de fonds dans les conditions prévues par le code général des Collectivités Territoriales ;
- **D'AUTORISER** le Premier Vice-Président, en cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente, à suppléer cette dernière pour les attributions précitées ;
- **DE PRECISER** que lors de chaque réunion du Comité syndical, la Présidente rend compte des décisions prises en vertu de cette délégation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente
Dominique SANTONI



Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20250606-2025_CS_43-DE